

Service sécurité et éducation routières

La préfète,

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(liste des communes ci-jointe)

Référence : CourrierMaireCSV
Vos réf. :

Affaire suivie par : Georges WACRENIER
ddt-sser-gct-transport@ain.gouv.fr
04 74 45 62 07 - 06 46 04 10 72

Bourg en Bresse, le **20 NOV. 2023**

**Objet : Révision classement sonore des infrastructures
routières dans le département de l'Ain**

Madame le maire, Monsieur le maire,

Vous avez été consulté au sujet de la révision du classement sonore des infrastructures routières du département de l'Ain entre le 15 mai et le 16 août 2023, qui s'est clôturée au mois d'octobre.

Je vous joins l'arrêté préfectoral qui approuve la révision de ce classement sonore.

Comme le prévoit le code de l'urbanisme et plus précisément l'article R151-53-5°, vous êtes dans l'obligation d'insérer dans vos plans locaux d'urbanisme (PLU) les documents suivants :

- la carte des tronçons
- le tableau des noms des tronçons

Vous pouvez télécharger ces documents à l'adresse suivante :

<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Protection-de-l-environnement/Bruit-des-infrastructures-des-transport-terrestres-ITT/Bruit-des-infrastructures-des-transport-terrestres-Tableaux-par-communes>

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R571-43 du code de l'environnement.

PJ : Arrêté préfectoral portant sur la révision du classement sonore des infrastructures routières du département de l'Ain
Copie à :

L'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 7 à 12 de l'arrêté du 23 juillet 2013, modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Je vous demanderai de prendre en compte cette disposition dans vos PLU

Je vous prie de croire, Madame le maire, Monsieur le maire, en l'assurance de ma meilleure considération.

La préfète,

Chantal MAUCHET



ESDS VOR A S

ANNEXE 01-Liste des communes

Ambérieu-en-Bugey	Crozet
Ambronay	Culoz-Béon
Ambutrix	Curtafond
Arbent	Dagneux
Argis	Divonne-les-Bains
Ars-sur-Formans	Domsure
Attignat	Dortan
Bâgé-Dommartin	Douvres
Bâgé-le-Châtel	Druillat
Balan	Échenevex
Béard-Géovreissiat	Fareins
Beaupont	Farges
Beauregard	Feillens
Béligneux	Ferney-Voltaire
Belley	Francheleins
Bellignat	Frans
Bény	Géovreisset
Bettant	Gex
Beynost	Grièges
Birieux	Grilly
Blyes	Groissiat
Bourg-en-Bresse	Guéreins
Bourg-Saint-Christophe	Izernore
Bresse Vallons	Jassans-Riottier
Bressolles	Jasseron
Brion	Jayat
Buellas	Jujurieux
Ceignes	L'Abergement-Clémenciat
Cerdon	La Boisse
Certines	La Tranclière
Cessy	Labalme
Ceyzériat	Lagnieu
Chalamont	Laiz
Chaleins	Lapeyrouse
Challes-la-Montagne	Lavours
Challex	Le Plantay
Chanoz-Châtenay	Le Poizat-Lalleyriat
Charix	Léaz
Charnoz-sur-Ain	Les Neyrolles
Château-Gaillard	Leyment
Châtillon-sur-Chalaronne	Loyettes
Chaveyriat	Lurcy
Chazey-Bons	Magnieu
Chazey-sur-Ain	Maillat
Chevry	Malafretaz
Civrieux	Manziat
Coligny	Marboz
Collonges	Marlieux
Condeissiat	Marsonnas
Confrançon	Martignat
Cormoranche-sur-Saône	Massieux
Cressin-Rochefort	Massignieu-de-Rives
Crottet	Mérisiat

ANNEXE 01-Liste des communes

Messimy-sur-Saône	Saint-Genis-Pouilly
Meximieux	Saint-Genis-sur-Menthon
Mézériat	Saint-Germain-de-Joux
Mionnay	Saint-Germain-sur-Renon
Miribel	Saint-Jean-de-Gonville
Misérieux	Saint-Jean-de-Niost
Montagnat	Saint-Jean-de-Thurigneux
Montagnieu	Saint-Jean-le-Vieux
Montanges	Saint-Jean-sur-Veyle
Montceaux	Saint-Julien-sur-Reyssouze
Montluel	Saint-Just
Montmerle-sur-Saône	Saint-Laurent-sur-Saône
Montracol	Saint-Marcel
Montréal-la-Cluse	Saint-Martin-du-Frêne
Montrevel-en-Bresse	Saint-Martin-du-Mont
Nantua	Saint-Maurice-de-Beynost
Neuville-les-Dames	Saint-Paul-de-Varax
Neuville-sur-Ain	Saint-Rambert-en-Bugey
Neyron	Saint-Rémy
Niévroz	Saint-Sorlin-en-Bugey
Nurieux-Volognat	Saint-Trivier-sur-Moignans
Oncieu	Saint-Vulbas
Ornex	Sainte-Euphémie
Oyonnax	Sainte-Julie
Parcieux	Salavre
Péron	Sault-Brenaz
Péronnas	Sauvigny
Pérouges	Ségny
Pirajoux	Sergy
Polliat	Serrières-de-Briord
Poncin	Servas
Pont-d'Ain	Tenay
Pont-de-Vaux	Thil
Pont-de-Veyle	Thoiry
Port	Torcieu
Prévessin-Moëns	Tossiat
Priay	Tramoyes
Relevant	Trévoux
Replonges	Valserhône
Reyrieux	Varambon
Reyssouze	Vaux-en-Bugey
Rignieux-le-Franc	Versonnex
Romans	Vesancy
Saint-Alban	Villars-les-Dombes
Saint-André-de-Bâgé	Villebois
Saint-André-de-Corcy	Villemotier
Saint-André-sur-Vieux-Jonc	Villeneuve
Saint-Bernard	Villieu-Loyes-Mollon
Saint-Cyr-sur-Menthon	Viriat
Saint-Denis-en-Bugey	Virignin
Saint-Denis-lès-Bourg	Vonnas
Saint-Didier-de-Formans	
Saint-Étienne-du-Bois	